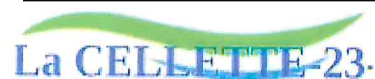


**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
 23350 LA CELLETTE
 Tél : 05-55-80-62-97
 mairie@lacellette23.fr



Délibération n° 2026-015 en date du 26 mars 2026 vote du Budget Primitif du Réseau de Chaleur M4.

Date de Convocation : 23/03/2026

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 26 mars à 19h, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. CARCAT Camille, M. CHAUMETTE Raymond, Mme BOUBET Claire, COSPEREC Gilles, Mme LORY Angélique, M. CHOPINAUD Francis, Mme BALLEST Isabelle, M. GADAIX Jacques
 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. BIGNET Jean-Paul, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence, Mme WYBRECHT Annie

Pouvoirs : M. BIGNET Jean-Paul pouvoir à M. GADAIX Jacques, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence à M. CHAUMETTE Raymond, Mme WYBRECHT Annie à M. CHOPINAUD Francis.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : M. Raymond CHAUMETTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2025, il a été décidé de création d'un budget annexe pour individualiser les opérations de dépenses et recettes afférentes à ce « réseau de chaleur ».

Ce Budget annexe intitulé « réseau de chaleur » sera avec régie et assujetti à la TVA.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026.

Le Budget Total 2026 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 688 400€

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M4,

Vu la production et la distribution de chaleur (suite à la mise en place de la géothermie) constituent des activités relevant d'un service public et commercial.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe primitif 2026 du réseau de chaleur de la commune de La Cellette pour l'exercice 2026,

Au vu de la présentation globale du Budget,

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du Budget 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ARRETE et APPROUVE** le Budget Primitif 2026 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 400.00	10 400.00
Investissement	678 000.00	678 000.00
	688 400.00	688 400.00

➤ **VOTE** le Budget annexe réseau de chaleur 2026 au niveau Chapitre en section fonctionnement et Investissement.

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	8	11	11	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 27/03/2026

M. CHAUMETTE Raymond

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 26/03/2026

M. CARCAT Camille



Le Maire.